

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 24/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du Conseil municipal.

Présidence : Catherine KRIER

Etaient présents :

KRIER Catherine, ALBALADEJO Nicolas, ARNAIZ DE LAFUENTE Miguel, ASSIAKH Lucie, DENAIX Christine, DOUTÉ Fabien, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, HURET Emmanuelle, IUNG Romaric, KACZMAREK Laëtitia, KUJAWA Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, LAPOINTE Annie, LEFEUVRE Patrice, LEFEVRE Mélanie, LHUILLIER Aurélien, LHUILLIER Laurence, MARIN Marie-Pascale, MARTIN Frédéric, MASSON Camille, MOINE Philippe, NORMANT Vincent, PARET Evelyne, RAMISCH Isabelle, SEFIANI Siham, THIVET Laura, VERON Armelle,

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christine DENAIX

Membres présents.....	29
Absents représentés.....	0
Absents.....	0
Votants.....	29

Délibération DELIB 14 2026

Election des représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S. –

Rapporteur : Catherine KRIER

En application des articles R. 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal **au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel**. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du **30 mars 2026** a décidé de fixer à **sept** le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste Seichamps Un Nouvel Elan :

1. Patrice LEFEUVRE
2. Evelyne PARET
3. Lucie ASSIAKH
4. Romaric IUNG
5. Camille MASSON
6. Siham SEFIANI
7. Christine DENAIX

Liste Seichamps Pour Tous :

1. Yveline LANUEL-LE MARECHAL
2. Philippe MOINE
3. Armelle VERON
4. Frédéric MARTIN
5. Laurence LHUILLIER
6. Stéphane GUILLIN

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
A déduire (bulletins blancs) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir :	4,1

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps Un Nouvel Elan	23	5	2,5	1
Liste Seichamps Pour Tous	6	1	1,9	0

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Liste Seichamps Un Nouvel Elan : Patrice LEFEUVRE, Evelyne PARET, Lucie ASSIAKH, Romaric IUNG, Camille MASSON, Siham SEFIANI

Liste Seichamps Seichamps Pour Tous : Yveline LANUEL-LE MARECHAL

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 31 mars 2026
Catherine KRIER,
Maire.

